

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET GENERAL

BUDGET CCAS

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

1-Cadre général du compte financier unique de la commune de Tanus

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

6- Principaux ratios

7- Effectifs de la collectivité

8- Les élus

1--Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2024. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2024 sont égales à 572 670.62 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges (remboursement frais personnel)	9 926 €
• Produits de services (redevance occupation domaine public, remboursement frais locataires)	6 594 €
• Impôts et taxes (Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)	195 740 €
• Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	171 821 €
• Locations (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	55 635 €
• Produits exceptionnels (dons, indemnisation sinistre, vente petit matériel)	/
• Excédent reporté (part du résultat excédentaire 2023 repris en fonctionnement)	132 950 €

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont égales à 378 360.99 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	106 345 €
• Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	140 051 €
• Autres charges (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Vaur (SIVU) , transports scolaires, indemnités des élus, subventions aux associations, etc.)	122 728 €
• Charges financières (intérêts des emprunts)	4 475 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Charges à caractère général	106 344.69	Atténuation de charges	9 925.53
Charges de personnel	140 050.97	Produits des services	6 593.74
Autres charges	122 727.72	Impôts et taxes	44 163.39
Charges financières	7 474.54	Impôts locaux (TF)	151 577.09
Charges exceptionnelles		Participations	171 821.09
Amortissements et provisions	1 763.07	Autres produits	55 635.07
		Produits financiers	5.12
		Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	132 949.68
Total	378 360.99	Total	572 670.62
Excédent fonctionnement 2024		194 309.63	

2-3 La fiscalité

Le montant des bases fiscales ayant été revalorisé par les services fiscaux de 3.8 %, le conseil municipal a décidé que les taux 2024 soient revalorisés afin d'augmenter le produit attendu nécessaire au budget de 0.50 % pour l'année 2024.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,54 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,67%
Taxe d'habitation	7.43 % (<i>applicable uniquement sur les résidences secondaires</i>)

Le produit des impôts locaux est de 151 577.00 €.

Les autres impôts et taxes dont le montant est égal à 44 163.39 € sont la dotation de compensation versée par la 3CS pour 14 339.99 €, le fonds de péréquation départemental pour 20 457.40 € et le fonds de péréquation intercommunal et communal pour 9 366 €.

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 171 821.09 €. Elles comprennent la dotation générale forfaitaire pour 49 006 €, la dotation de solidarité rurale pour 56 853 €, la dotation de péréquation nationale pour 11 822 €, la dotation aux élus locaux pour 3 320 €, la dotation de compensation des exonérations fiscales attribuées par l'Etat égale à 19 856 €, le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement de 2023 égal à 5 203.90 €.

Une dotation ponctuelle versée par l'Etat pour contribuer au frais d'élaboration du PLU, soit 9 478 €.

2-5 Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 16 020 € pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. La commune met à disposition de la Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

2-6 Contributions organismes de groupement

SRIP Ségaviaur	50 898,54 €
SIVU Ecole du Viaur	9 800,00 €
SIVOM de Pampelonne	16 412,32 €
ALMA	250,15 €
Transports scolaires	5 440,00 €
Total	82 801,01 €

2-7 Subventions aux associations

Comité Foire Ségala	700 €
Comité Fêtes	700 €
Football Club Tanusien	300 €
Gym Viaur	150 €
Sté de Chasse	100 €
APPMA Carmaux	50 €
Club de l'Amitié	200 €
Ass. Viaur Cérou	135 €
ASAD	135 €
Ass ADMR St Jean de Marcel	135 €
Debout les Yeux - La Crouzié	600 €
Tanus Découverte et Loisirs	400 €
Les Gazelles occitanes	100 €
USEP Ecole JBC Carmaux	120 €
Total	3 825 €

3 -La section d'investissement**3-1 Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.
Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2024	Recettes 2024
Report N-1		92 000.50
Excédent fonctionnement reporté		
Capital Emprunts	73 876.57	
FCTVA		14 939.21
Taxe aménagement		4 667.32
Participation voies et réseaux		926.00
Amortissements		1 763.07
Cautions s/loyers	1 190.00	1 315.00
Vente armoire frigorifique		1 500.00
Opérations financières	75 066.57	117 111.30
Travaux voirie FAVIL 2023 solde	751.62	180.92
Travaux voirie FAVIL 2024	42 000.00	
Matériel atelier municipal	780.00	
Travaux halle		730.74
Rénov énergét salle communale	2 541.60	5 592.09
Aménag. Place du Ségala	20 340.00	
Terrain multisports		4 891.50
Aménag. Terrasse du Yunnan	2 520.00	2 520.00
Vitrine Eglise Fournials	1 044.00	
Elaboration PLU	19 528.91	
Opérations d'équipement	89 506.13	14 015.25
Total général	164 572.70	131 126.55
Excédent d'investissement 2024		- 33 446.15

3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2024	Annuité	
						Capital	Intérêts
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	1 721.93	2 225.16	112.28
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	33 224.45	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	28 831.07	1 185.29	840.46
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	65 529.45	2 469.25	2 447.95
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	6 478.63	2 142.80	33.62
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	44 617.34	3 886.57	344.38
Terrain multisports	CA	2023	8 ans	17 000	15 323.90	1 676.10	522.45
Renov énergétique salle communale	CA	2023	14 ans	48 000	45 454.95	2 545.05	1 589.77
Prêt relais	CA	2023	2 ans	53 000	/	53 000.00	1 583.63
Total				465 561	241 181.72	73 876.57	7 474.54

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
	Total		Total
6132 Location immobilières	16 932.00	002 Excédent reporté	4 774.84
614 Charges de copropriété	1 973.72	7031 Pdt Concessions	
6562 Aides		752 revenus immeubles	18 532.00
673 Titres annulés		758 produits divers	320.00
6541 Régul centimes		70878 remb autres redev	
TOTAL	18 905.72	TOTAL	23 626.84
Excédent fonct. 2024			4 721.12
Investissement			
		001 Excédent reporté	1 321,00
164 Cautionnements		164 Cautionnements	-
TOTAL		TOTAL	1 321,00
Excédent d'inv.2024			1 321,00

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS (Opérations réelles et opérations d'ordre)

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	321 340.50	205 753.32	47 277
Recettes	321 340.50	80 306.67	12 000
Fonctionnement			
Dépenses	576 750.52	401 442.71	/
Recettes	576 750.52	462 748.94	/
Total Général			47 277
Dépenses	898 091.02	607 196.03	
Total Général			12 000
Recettes	898 091.02	543055.61	

Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1

6-Principaux Ratios

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	678.55 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	794.99 €
Dépenses d'équipement brut/Population	161.27 €
Encours de la dette / population	
DGF / population	212.04 €
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37.19 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	102.37 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute – remb dette en K) / recettes réelles fonctionnement	14.65 %
Taux épargne nette (Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement)	-2.37 %
Capacité de désendettement (Encours de la dette/ épargne brute)	

7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend

5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine
Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...
- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

8- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.